

Six nouvelles tendances de la recherche sur le racisme et l'inégalité au Canada

Lori Wilkinson

Numéro 39, 2003

La sociologie canadienne anglophone

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002379ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002379ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Wilkinson, L. (2003). Six nouvelles tendances de la recherche sur le racisme et l'inégalité au Canada. *Cahiers de recherche sociologique*, (39), 109–140.
<https://doi.org/10.7202/1002379ar>

Résumé de l'article

Au Canada anglais, la recherche sur l'inégalité et la discrimination ethniques a été très productive. Des comportements racistes, ségrégationnistes et discriminatoires, documentés ou non, affectent encore, à des degrés variables, plusieurs institutions canadiennes. Plusieurs groupes ethniques, les Autochtones en particulier, ont attiré progressivement l'attention sur les diverses inégalités qui continuent de miner les groupes marginaux dans la société canadienne. Le Metropolis Project a non seulement fourni des renseignements à tous les niveaux de gouvernements quant aux contributions apportées par les nouveaux arrivants et les réfugiés, mais il a mis en lumière leurs difficultés. Cet essai analyse six des plus récents courants d'étude sur l'inégalité ethnique, à savoir : le capital social et culturel, la thèse de l'intersectionnalité, le racisme démocratique, le « nouveau » racisme, la théorie critique des races et la législation sur l'égalité. Bien que cette liste soit loin d'être exhaustive, elle souligne les recherches les plus prometteuses.

Six nouvelles tendances de la recherche sur le racisme et l'inégalité au Canada¹

Lori WILKINSON

Introduction

Les gestes racistes ou discriminatoires sont difficiles à définir, et ce, pour plusieurs raisons. En premier lieu, les caractéristiques d'un geste raciste peuvent s'emmêler à d'autres facteurs et ainsi diminuer notre capacité à les reconnaître comme des gestes de discrimination. On se demande souvent pourquoi tel geste est considéré raciste, alors que tel autre ne l'est pas. Si certains crimes, par exemple, sont clairement motivés par une intolérance ethnique, d'autres peuvent être motivés par une combinaison de plusieurs facteurs (en plus de l'intolérance ethnique, notons l'inégalité sociale, le sexisme ou l'âgisme). L'embrouillement de ces facteurs voile souvent l'intolérance ethnique à l'origine de certains gestes, quand il ne nous empêche pas de les juger racistes. En deuxième lieu, nous ignorons, à l'occasion, des gestes évidents de racisme envers des groupes ethniques particuliers, ou alors nous les minorons. À l'été 2002, le viol et l'agression de trois étudiantes coréennes à Vancouver, à quoi se sont ajoutées trois lettres de menaces envoyées à la Korean Canadian Foundation, furent à peine rapportés dans les médias canadiens. Pareillement, les incendies criminels allumés à l'aide d'explosifs dans des synagogues un peu partout au pays, peu de temps après les attaques terroristes de Washington et New York, ne reçurent pas beaucoup d'attention. Pourtant, le meurtre d'un rabbin, à Toronto en juillet 2002, fut largement couvert par les médias, en grande partie parce que la motivation du meurtre pouvait être liée à des sentiments antisémites — un soupçon renforcé par l'origine afro-canadienne de la complice présumée. Notre

1. Traduction de Michel Lavoie et Jean-Philippe Warren.

difficulté à admettre l'existence du racisme dans la société canadienne contemporaine a largement empêché la population de saisir, de manière critique, l'étendue d'un racisme et d'une discrimination systémiques.

Cette ignorance a pu aussi influencer, négativement, la manière suivant laquelle les praticiens mènent la recherche dans ce domaine. J'ai noté ailleurs que la littérature sur les relations ethniques, la discrimination et l'exclusion au Canada n'aborde pas toujours très bien la question de la discrimination et du racisme. Elle tend à se concentrer sur les inégalités économiques, occupationnelles, éducationnelles et physiques dont souffrent les «minorités visibles», ce qui les marginalise encore davantage quand elles sont comparées avec le groupe canadien blanc «dominant». Plutôt que de concevoir la discrimination pour ce qu'elle est, il semble que la littérature produite par la sociologie canadienne-anglaise a préféré se concentrer sur l'analyse des inégalités. Elle a oublié ce faisant d'étudier les forces qui appliquent, stabilisent et reproduisent une culture discriminatoire logée au cœur de la société canadienne.

Cet essai dégage six tendances lourdes des études sur les relations ethniques au Canada entreprises par les sociologues de langue anglaise. À mes yeux, ces sujets se trouvent au cœur (ou à l'avant-garde) de la recherche sur l'ethnie et l'ethnicité. Alors que certaines tendances ont commencé à être explorées par les chercheurs, d'autres tendances demeurent marginales. À l'évidence, des chercheurs peuvent ne pas être d'accord avec ma sélection. Mais si, pour moi, ces tendances tracent réellement les lignes émergentes de la recherche sur l'ethnicité suivies par les sociologues canadiens de langue anglaise, cet essai n'entend pas résumer l'histoire de la recherche sur les relations ethniques. Pour un excellent survol, le lecteur se référera à l'article de Driedger² ou aux comptes rendus du projet de recherches *Metropolis*³.

Les six tendances choisies sont: le capital social et culturel, l'approche «intersectionnelle» («intersectionality thesis»), le racisme démocratique, le «nouveau» racisme, la «critical race theory» et la législation sur l'inclusion. Certaines tendances, dont le capital social et culturel et l'approche «intersectionnelle», sont populaires, alors que d'autres, dont en particulier la «critical race theory» et le nouveau racisme, sont relativement récentes

-
2. L. Driedger, «Changing Visions of Ethnic Relations», *Canadian Journal of Sociology* vol. 26, n° 3, 2001, p. 421-451.
 3. P. Li, *Literature Review on Immigration: The Sociological Implications*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, 1996 et M. Weinfeld, *A Preliminary Stock-taking on Immigration Research in Canada*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, 1996.

dans la littérature sur l'ethnie et l'ethnicité au Canada. Quoi qu'il en soit, ces six tendances se situent aujourd'hui, selon moi, à l'avant-scène de la recherche sur la discrimination ethnique et l'inégalité.

1. Le capital social et culturel

Les concepts de capital social et culturel ont été rendus actuels, dans les années 1980, par Pierre Bourdieu⁴ dans des études sur la jeune classe ouvrière en Grand-Bretagne. Portes⁵, Bankston et Zhou⁶ ont utilisé par la suite ces concepts pour interpréter les contributions non économiques des nouveaux arrivants aux États-Unis. Mais c'est seulement récemment que ces concepts ont fait surface dans la littérature canadienne⁷.

Le capital social réfère, dans un sens large, aux «profits» qu'il est possible de tirer des relations entre individus. La définition proposée par Putnam⁸ fait du capital social un équivalent des réseaux sociaux ou des «liens entre individus». Ces liens contribuent à la réciprocité et à la confiance, des valeurs qui permettent d'unir la société démocratique. Ainsi, Putnam décrit le capital social comme à la fois un «bien privé», au sens où les récompenses sont associées au fait d'être membre d'un groupe, et comme «bien public», dans la mesure où la société profite de ces liens pour créer de la solidarité. Une partie de la nouvelle littérature sur l'immigration a voulu démontrer que, pour assurer une intégration réussie des immigrants, la possession d'un capital social est plus importante que celle d'un capital humain. Une forme communément reconnue de capital social est celle que l'on retrouve dans la famille et le groupe ethnique ainsi que dans d'autres types d'identités et d'autres types de relations interpersonnelles⁹.

-
4. P. Bourdieu, «The Forms of Capital», dans J. G. Richardson (dir.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York, Greenwood, 1985, p. 241-258.
 5. A. Portes, «Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology», *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, p. 1-24.
 6. C. L. Bankston et Min Zhou, «The School Performance of Children of Immigrants: A Challenge to the Familial Network Closure Model of Social Capital», *Southern Sociological Society Association Paper*, 2001.
 7. K. Murphy Kilbride, «A Review of the Literature on Human, Social and Cultural Capital of Immigrant Children and Their Families with Implications for Teacher Education», *CERIS Working Paper*, Toronto, CERIS, 2000.
 8. R. Putnam, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Touchstone, 2000, p. 19.
 9. N. K. Lamba «The Employment Experiences of Canadian Refugees: Measuring the Impact of Human and Social Capital on Employment Outcomes», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 40, n° 1, février 2003, p. 45-64.

Ces réseaux de parenté et d'amitié représentent souvent, pour les nouveaux arrivants, une aide précieuse afin de se trouver un emploi ou de s'intégrer à la société canadienne. Ces réseaux permettent un appui mutuel (par exemple, par la circulation des vêtements, les échanges de jouets ou des services de garderie gratuits ou abordables). Frideres¹⁰ suggère que la définition du capital social doit aussi inclure des aspects de l'identité ayant une forte valeur sociale (par exemple, l'identification à une religion «dominante» ou la conformité à des normes sexuelles acceptables, telles l'hétérosexualité). Au Canada, les individus qui possèdent un tel capital social sont plus susceptibles de réussir socialement, alors que les individus qui sont dépourvus de ces caractéristiques peuvent être confrontés à diverses barrières, ce qui finit par nuire à leur chance de succès.

Le capital culturel est un concept plus abstrait et plus ambigu. Il peut être distingué du capital social par:

les dispositions (habitus) et les capacités qui établissent une personne, venant d'un milieu particulier et d'une strate sociale particulière, dans un complexe de relations sociales; à travers de telles relations, il ou elle produit et reproduit selon une position socialement construite¹¹.

Dit plus simplement, il n'est pas de succès social sans avoir «la bonne éducation, être né dans une famille de statut relativement élevé et connaître comment agir avec efficacité pour atteindre des buts désirés dans des champs utiles», c'est-à-dire sans une initiation à la culture dominante¹². Chaque membre de la société possède un certain capital culturel, mais certaines formes de capital culturel sont plus utiles que d'autres. Par exemple, le capital culturel des jeunes venant de familles à faibles revenus n'est pas aussi «utile» que le capital culturel détenu par le fils d'un politicien connu, que ce soit Ben Mulroney ou Justin Trudeau.

10. J. S. Frideres, «The Intersections of IMMIGRATION, Race, Religion, Ethnicity & Heritage Languages», *Discussion Paper for the Association for Canadian Studies*, Ottawa, Ministère du Patrimoine, 2002, p. 17.

11. J. K. Bernhard, M. Freire, V. Pacini-Ketchabaw et V. Villanueva, «A Latin-American Parents Group Participates in their Children's Schooling: Parent Involvement Reconsidered», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 30, n° 3, 1998, p. 79.

12. R. St. Clair, «Considering Capital: The Limits of Curriculum in an Employment Preparation Program», *Studies in the Education of Adults* vol. 33, n° 1, 2001, p. 1, en ligne.

L'attention portée aux questions de capital social et culturel permet d'équilibrer la recherche sur l'immigration. Jusqu'à très récemment, la plupart des recherches sur les immigrants récemment arrivés visaient le déclin apparent de ce qu'on appelle le capital humain, c'est-à-dire la formation et les expériences qui sont susceptibles d'augmenter la «productivité». Historiquement, dans le but de rendre acceptable la politique d'immigration canadienne aux yeux du grand public, les gouvernements et les universitaires ont préféré étudier minutieusement les contributions économiques des immigrants. Les données récentes tirées du recensement de 2001 semblent légitimer cette orientation de la recherche. Plus de 70% de la croissance du marché de l'emploi canadien pendant les années 1990 fut l'effet du travail et des investissements fournis par les nouveaux immigrants¹³. De tels chiffres peuvent sans doute aider à convaincre le grand public que l'immigration favorise la santé de l'économie canadienne. Sans l'immigration, notre économie serait stagnante, sinon en récession. Cette préoccupation des gouvernements les a amenés à soutenir financièrement la recherche dans ce domaine, ce qui, en retour, a encouragé plusieurs universitaires à se pencher sur les contributions économiques des immigrants au détriment d'autres contributions tout aussi importantes. Une analyse récente de la littérature de langue anglaise sur l'immigration, menée dans le cadre du Projet *Metropolis*, confirme cette tendance: elle révèle que plus de la moitié des recherches produites entre 1996 et 2000 s'intéressent d'abord aux contributions économiques¹⁴. Bien que cet intérêt pour le capital humain ait suscité une plus grande reconnaissance, par exemple, des compétences acquises par les immigrants dans leur pays d'origine¹⁵, d'autres types de contributions, telles le capital social et culturel, ont été en revanche largement ignorés.

Les chercheurs de langue anglaise n'ont que récemment utilisé ces concepts dans leurs propres recherches sur les immigrants. La littérature consacrée à la question de l'éducation reconnaît de plus en plus l'importance du capital social et culturel. Dans leurs travaux sur le rôle que jouent les parents émigrés dans l'éducation de leurs enfants, Bernhard et ses

13. Statistics Canada, *2001 Census of Canada*, Ottawa, Statistics Canada, 2003.

14. L. Wilkinson, *Overview of the Sociological Research Resulting from the First Phase of the Metropolis Project*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, 2001, non publié).

15. G. S. Basran, et L. Zong, «Devaluation of foreign credentials as perceived by visible minority professional immigrants», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 30, n° 3, 1998, p. 6-23.

assistants¹⁶ ont révélé que la différence entre le capital culturel détenu par les parents latino-américains et celui de leurs professeurs nés au Canada a pour effet de rendre les parents passifs devant le cursus éducationnel imposé. Wason-Ellam¹⁷ est arrivé à une conclusion semblable dans ses travaux sur les adolescents chinois de Saskatoon.

Même menée dans une perspective économique, la recherche sur les immigrants et les réfugiés a aussi adopté ces concepts. Une nouvelle étude sur les expériences professionnelles des réfugiés nouvellement arrivés au Canada a montré l'importance d'inclure des mesures du capital social dans toute analyse du revenu ou de l'occupation. Lamba¹⁸ a ainsi révélé que les contributions en termes de capital humain (l'éducation ou les expériences professionnelles antécédentes, par exemple) ont peu ou pas du tout d'impact quant aux chances d'occuper un emploi valable et stable au Canada. Ce résultat est particulièrement frappant pour les réfugiés ayant occupé des positions prestigieuses (par exemple, professionnelles ou directoriales) dans leur pays d'origine. Les réfugiés qui eurent la chance d'être aidés par leur famille et par leurs amis obtinrent un emploi de meilleure qualité que ceux qui devaient se fier sur leur seul capital humain et l'effort personnel. Lamba pouvait ainsi affirmer que, contrairement au capital humain, somme toute peu reconnu, le capital social avait un grand impact sur l'emploi.

Peter Li¹⁹ a aussi amorcé des recherches sur le capital social. Pour lui aussi, le revenu et le succès sur le marché de l'emploi ne sauraient être attribués uniquement aux différences de capital humain. Une fois contrôlés le capital social et culturel, les courbes démographiques, de même que les autres variables, l'éducation s'avère moins «payante» pour les immigrants que pour les autres groupes. Cette «découverte» démontre à quel point la recherche actuelle fait fausse route lorsqu'elle blâme le moindre capital humain des immigrants pour leur plus faible performance économique. Elle démontre aussi à quel point il est malheureux que ce genre de recherche puisse continuer à inspirer la plupart des programmes d'immigration et accréditer l'idée d'un supposé déclin de la qualité de l'immigration. Ce genre de recherche demeure incapable de rendre compte des barrières

16. J. K. Bernhard *et al.*, «A Latin-American Parents' Group Participates in their Children's Schooling», *Canadian Ethnic Studies Journal*, vol. 30, n° 3, 1998, p. 77-98.

17. L. Wason-Ellam, «Living Against the Wind: Pathways Chosen by Chinese Immigrants», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, n° 1, 2001, p. 71-101.

18. N. K. Lamba, *ibid.*

19. P. S. Li, *Destination Canada: Immigration Debates and Issues*, Don Mills, Oxford University Press, 2003.

structurelles, logées dans le système social, qui empêchent les immigrants de réussir sur le marché de l'emploi aussi bien qu'ils le pourraient.

L'utilisation des concepts de capital social et culturel pose un grand problème. Ces concepts ne sont pas définis de manière claire et précise par la communauté des chercheurs²⁰. La définition étroite de Putnam²¹ propose de faire du capital social un équivalent de l'engagement civique, alors que d'autres affirment, plus largement, que le capital social facilite «l'atteinte de buts qui ne pourraient être atteints en son absence ou pourraient seulement être atteints à un coût plus élevé²²». Ces définitions concurrentes rendent malaisée l'utilisation du concept de capital social. Si une définition précise ne fait pas l'objet d'un large consensus, comment peut-on s'assurer de la rigueur et de la validité du concept?

L'utilisation du capital culturel est elle aussi problématique. D'une part, Carter²³ prévient que le capital culturel «inférieur» ou «non dominant» n'est pas forcément un obstacle à l'intégration des nouveaux arrivants et des minorités ethniques. La valeur du capital culturel dépend pour beaucoup du contexte social où il est utilisé. Dans certains contextes précis, comme dans le cas des «enclaves ethniques», le capital culturel «non dominant» peut avoir une influence positive. D'autre part, la valeur du capital culturel est souvent mesurée à l'aune du capital culturel détenu par la classe dominante, ce qui tend à confirmer (implicitement) l'infériorité du capital culturel détenu par les autres classes ou les autres groupes.

Bien que les concepts de capital social et culturel soient de plus en plus populaires chez les chercheurs canadiens étudiant les relations ethniques, les problèmes que je viens de mentionner devront trouver une solution avant que ces concepts reçoivent toute l'attention qui leur est due.

2. L'approche «intersectionnelle»

Un autre champ d'intérêt croissant dans la littérature sociologique de langue anglaise est l'approche «intersectionnelle». Cette approche insiste sur le besoin de considérer, dans toute recherche, la «nature emmêlée du sexe, de la race, de la classe, de la capacité, de la sexualité, de la caste et

20. B. Edwards et M. W. Foley, «Much Ado about Social Capital», *Contemporary Sociology*, vol. 30, n° 3, 2001, p. 227-230.

21. R. Putnam, *op. cit.*

22. J. S. Coleman, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press, 1990, p. 304.

23. P. L. Carter, «Schooling Conflicts for Low-Income African American Youth», *Social Problems*, vol. 50, n° 1, 2003, p. 36-155.

des autres influences²⁴). Selon Krane et ses collègues²⁵, tous les aspects de l'identité (en particulier la race, le sexe et la classe sociale) doivent être pris en compte si l'on veut comprendre pleinement les systèmes d'oppression (par exemple, le capitalisme, le patriarcat ou la suprématie blanche). Ce cadre de travail permet de mieux comprendre l'oppression à laquelle font face, dans des contextes spécifiques, les femmes immigrantes, les hommes ou les femmes de classe inférieure ou les femmes de «couleur»²⁶. La perspective «intersectionnelle» vient pallier une longue incapacité des sciences sociales à conduire quelque analyse multivariée que ce soit. Cette théorisation reconnaît que les études dominantes, menées par des chercheurs blancs, hommes ou femmes, tendent à universaliser les expériences des gens de «couleur». Le résultat, c'est que la discrimination est définie étroitement comme étant soit sexiste, soit raciste, mais jamais les deux à la fois²⁷. Cet essentialisme, qui donne la priorité au sexe sur la «race» ou vice versa, nous empêche largement de comprendre comment les caractéristiques de la «race» et du sexe se recourent pour créer des expériences uniques. L'accent mis sur les expériences racistes, plutôt que sur les expériences sexistes, «nie deux faits: d'abord, que le racisme est sexué... ensuite, que même si elles n'étaient pas patriarcales auparavant... la vaste majorité des cultures le sont désormais²⁸». Par conséquent, une recherche qui ne prendrait pas en compte de telles interconnexions serait incapable de révéler les expériences «authentiques» des diverses formes de discrimination. Creese et Stasiulis²⁹ préviennent, toutefois, que les variables du sexe, de la classe et de la «race» ne peuvent être simplement additionnées l'une à l'autre. Bien au contraire, ces interconnexions doivent être

24. R. M. Brewer, C. A. Conrad et M. C. King, «The Complexities and Potential of Theorizing Gender, Caste, Race, and Class», *Feminist Economics*, vol. 8, n° 2, 2002, p. 3.

25. J. Krane, J. Oxman-Martinez et K. Ducey, «Violence against women and ethnoracial minority women: examining assumptions about ethnicity and "race"», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, n° 3, 2000, p. 1-16.

26. A. L. Bakan et D. Stasiulis, *Not One of the Family: Foreign Domestic Workers in Canada*, Toronto, Toronto University Press, 1997 et S. Razack, *Looking White People in the Eye: Gender, Race and Culture in the Courtrooms and Classrooms*, Toronto, Toronto University Press, 1998.

27. R. Jhappan, «Post-modern Race and Gender Essentialism or a Post-Mortem of Scholarship», *Studies in Political Economy*, vol. 51, n° 3, 1996, p. 26.

28. *Ibid.*, p. 31.

29. G. Creese et D. Stasiulis, «Introduction: Intersections of Gender, Race, Class and Sexuality», *Studies in Political Economy*, vol. 51, n° 3, 1996, p. 5-14.

considérées ensemble, dans la mesure où elles ont des effets uniques lorsque réunies en des combinaisons particulières.

Il est malheureux de constater que l'approche «intersectionnelle» reste encore très marginale dans l'étude des peuples autochtones, des immigrants et des gens de «couleur»³⁰. Brewer et ses collègues³¹ ont cherché à expliquer pourquoi l'idée d'«intersectionnalité» est si peu populaire dans la recherche actuelle. Tout d'abord, le sexe, la «race» et l'ethnicité étant des réalités socialement construites, leurs définitions sont très contestables et très contestées. Le groupe ethnique des Métis en est un bon exemple³²: si le Métis National Council a établi trois critères pour distinguer les Métis des autres groupes autochtones, il existe d'autres définitions plus inclusives³³. Ensuite, autre difficulté, dans les études conduites selon l'approche «intersectionnelle», il est demandé aux chercheurs de considérer simultanément l'influence des réalités structurelles et individuelles sur des expériences concrètes. Organiser un projet de recherche pouvant rendre compte de tous les aspects de la vie, de toutes les barrières structurelles et de toutes les interconnexions qui leur sont associées, est une tâche réellement difficile! De telles difficultés peuvent décourager les chercheurs d'adopter un véritable paradigme «intersectionnel».

Pour Jhappan, le défi majeur, c'est de considérer la multitude des caractéristiques et des influences qui forment contexte dans lequel prend sens la vie individus, tout en maintenant des catégories nécessaires à la discussion de certains universels. Certaines généralisations s'imposent afin de dégager, chez des individus affichant des caractéristiques similaires, des modèles d'inégalité. Certes, ce n'est pas sombrer dans l'essentialisme que de discuter des conditions des femmes en général, mais les chercheurs doivent savoir équilibrer ces vastes généralisations avec des recherches qui tiennent compte des intersections. S'il existe des situations dans lesquelles le racisme est la caractéristique dominante, à d'autres moments, ce peut être l'intersection de l'ethnie et du sexe qui est la plus saillante.

L'approche «intersectionnelle» a été l'objet d'une série de critiques. D'abord, elle a été jugée trop relativiste, dans la mesure où «l'attention

30. R. M. Brewer *et al.*, «The Complexities and Potential of Theorizing Gender, Caste, Race, and Class», *Feminist Economics*, vol. 8, n° 2, juillet 2002, p. 3-18.

31. *Ibid.*

32. J. S. Frideres, *Aboriginal Peoples in Canada: Contemporary Conflicts*, Scarborough, Prentice Hall Allyn and Bacon, 1998, p. 38.

33. M. F. Dunn, *All My Relations-The Other Métis*, A Discussion Paper for The Metis Circle Special Consultation of The Royal Commission on Aboriginal Peoples, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 1994.

portée à la différence est devenue si forte qu'il n'y a plus de protestation commune contre l'oppression³⁴». En d'autres mots, l'attention portée à la différence a fini par créer sa propre forme d'essentialisme. Ensuite, le cadre de travail «intersectionnel» est difficile à opérationnaliser. Il est à peu près impossible de tenir compte de toutes les intersections à l'intérieur d'un même projet. Cela peut dissuader de nombreux chercheurs de considérer ce modèle d'analyse.

Il n'en reste pas moins que, de plus en plus, les chercheurs tendent à reconnaître l'importance de considérer l'étude de l'inégalité au Canada à partir de la perspective «intersectionnelle». Les travaux de Ng³⁵ sur les services sociaux et les programmes d'aide aux immigrantes ont fait ressortir l'importance de programmes ciblés. L'incapacité de concevoir des programmes qui sachent satisfaire leurs besoins spécifiques aurait pour conséquence leur marginalisation au sein de la société canadienne. Décidée à combattre, dans la recherche actuelle, ce qu'elle perçoit comme un essentialisme ethnique, Davia Stasiulis souligne aussi le besoin d'inclure la «race», la classe et le genre dans toute analyse sociologique. Récemment, la Direction du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien a financé plusieurs rapports sur la «race»/l'ethnicité/les langages ancestraux/la religion et leurs intersections avec le vieillissement, le sexe, les Autochtones, l'infirmité, le statut socio-économique, l'orientation sexuelle, les langues officielles, l'immigration et les régions³⁶. Ces rapports constituent un premier pas vers la reconnaissance de l'importance d'une perspective «intersectionnelle» dans les politiques gouvernementales et la recherche. Toutefois, un long chemin reste à faire avant que l'approche «intersectionnelle» soit reconnue à sa pleine valeur par la recherche dominante de langue anglaise.

3. Le racisme démocratique

Le concept de racisme démocratique représente un autre développement important de la recherche sur les relations ethniques. Au fur et à mesure qu'a évolué le champ des relations ethniques, notre compréhension du racisme est devenue plus complexe. Initialement, le concept de racisme faisait référence à une idéologie qui postulait la supériorité naturelle d'un

34. J. Krane *et al.*, *op. cit.*

35. R. Ng, *The Politics of Community Services: Immigrant Women, Class and State*, deuxième édition, Halifax, Fernwood, 1996.

36. Voir, par divers auteurs, *Discussion Papers for the Association for Canadian Studies*, Ottawa, Department of Canadian Heritage, 2002.

groupe ethnique par rapport à d'autres³⁷. Plus récemment, des chercheurs ont découvert qu'il existe plusieurs formes discrètes de racisme, incluant: le racisme individuel, le racisme poli, le racisme institutionnel, le racisme systémique et, plus récemment, le racisme démocratique. Ce dernier terme a été inventé par Frances Henry et Carol Tator³⁸ au milieu des années 1990. Ces auteurs décrivent le racisme démocratique comme une tension, dans les sociétés capitalistes modernes, entre des sentiments racistes et un engagement envers le libéralisme démocratique.

Alors que certaines formes de racisme (par exemple, le racisme individuel) sont des manifestations explicites de discriminations verbales ou physiques, le racisme démocratique est plus subtil. Il réfère à une critique inconsciente de groupes raciaux ou ethniques. Comment ce type de racisme s'exerce-t-il? En dépit de leur acceptation officielle de l'égalité des citoyens, des individus peuvent assimiler une idéologie raciste et agir, pour ainsi dire involontairement, selon ces sentiments cachés. Selon Henry et Tator, les politiques gouvernementales et l'idéologie démocratique encouragent la formation et la persistance de ce type de racisme. Dans une démocratie libérale, les valeurs comme «l'égalité, l'impartialité, la tolérance, l'harmonie sociale et les droits individuels» sont certes mis à l'honneur; mais ces valeurs entretiennent paradoxalement l'inégalité, la discrimination et le préjugé en ignorant les manifestations voilées du racisme³⁹. La discrimination, l'inégalité et le racisme ne devraient pas être discutés dans la mesure où ils ne devraient pas exister sous des conditions d'égalité, d'impartialité et de tolérance! L'obtention d'un emploi ou la réussite sociale est la conséquence du mérite selon le credo de la démocratie libérale. Il serait donc futile, selon un tel paradigme, de vouloir mesurer les barrières élevées par le racisme ou la discrimination.

D'une manière semblable à la «critical race theory» (discutées plus loin), Henry et Tator⁴⁰ affirment que, en dépit de plusieurs législations gouvernementales (par exemple, la Charte canadienne des droits de la personne, la loi sur le multiculturalisme, la loi sur l'équité en matière d'emploi, etc.) le racisme et la discrimination demeurent des réalités

37. F. Augie et J. L. Elliot, *Unequal Relations: An Introduction to Race and Ethnic Dynamics in Canada*, 4^e édition, Toronto, Prentice-Hall, 2002.

38. F. Henry et C. Tator, «The Ideology of Racism — “Democratic Racism”», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 26, n° 2, 1994, p. 1-14.

39. *Ibid.*, p. 2.

40. F. Henry et C. Tator, «The Theory and Practice of Democratic Racism in Canada», dans M. Kalbach et W. E. Kalbach (dir.), *Perspectives on Ethnicity in Canada*, Toronto, Harcourt Canada, 2000, p. 285-302.

importantes au Canada. Quelques chercheurs vont même jusqu'à affirmer que le gouvernement encourage la formation d'un racisme démocratique par sa réticence à promouvoir des changements substantiels de la structure sociale⁴¹. De vrais progrès, c'est-à-dire des progrès qui permettraient l'élimination complète de la discrimination et du racisme exigeraient que des changements radicaux soient apportés aux structures sociales, culturelles, économiques et politiques de notre société — des changements que les gouvernements actuels ne sont pas prêts à appuyer.

Un exemple peut nous aider à rendre plus concrète la définition de ce racisme démocratique. En octobre 1999, la Coalition for a Humanistic British Canada a publié des annonces d'un quart de page dans plusieurs importants journaux de langue anglaise, dont le *Edmonton Journal*, le *Montreal Gazette*, le *Winnipeg Free Press*, le *Calgary Sun* et le *Vancouver Sun*, de même que dans des journaux nationaux, dont le *Globe and Mail*. Voilà ce que la coalition y affirmait:

Il est crucial que les racines britanniques et françaises du Canada soient reconnues et respectées par tous les Canadiens... La culture britannique doit être rehaussée, protégée et préservée de la même façon que l'a été la culture française par les récentes administrations provinciales québécoises... L'immigration des pays européens devrait être encouragée, particulièrement celle de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et d'autres pays dont l'Ukraine, la Russie et le Kosovo. Ce sont tous des peuples avec lesquels nous avons beaucoup à partager présentement⁴².

La Coalition en appelait aussi à la fin des politiques multiculturelles, à la mise au rancart de la loi sur l'équité en matière d'emploi et au démantèlement de quelques autres législations mises sur pied afin d'assurer l'équité de *tous* les Canadiens. La Coalition prétendait que ses opinions ne visaient pas les groupes ethniques non britanniques ou non français. Elle affirmait au contraire que son objectif était simplement d'apporter des correctifs à des législations gouvernementales déficientes. Le

41. F. Henry et C. Tator, «The Ideology of Racism in Canadian success — Democratic Racism», *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXVI, n° 2, 1994.

42. Coalition for a Humanistic British Canada. Policy Statement, 1999, Site Internet: <http://britishcanada.tripod.com/index.html>.

Parti réformiste utilisa des arguments semblables quand il a rendu public les changements qu'il souhaiterait apporter à la Loi sur l'Immigration⁴³. Si l'on peut parler ici de racisme démocratique, c'est que la critique de la Coalition ou du Parti réformiste sous-entend que les valeurs des non-Européens ne répondent pas aux standards auxquels se sont désormais habitués les Canadiens d'origine britannique et française.

Les responsables des journaux canadiens ont exprimé quelques réserves au sujet de la publication de l'annonce publicitaire de la Coalition. Gordon Norrie, l'éditorialiste du *Winnipeg Sun*, a énoncé les raisons qui l'avait incité à imprimer cette odieuse annonce: «Si vous la lisez mot à mot, elle respecte certainement la lettre de la loi et n'exprime pas ouvertement des sentiments racistes⁴⁴.» Le fait que tous les journaux aient imprimé cette annonce au nom de la «liberté d'expression» constitue un excellent exemple de racisme démocratique. La critique des groupes ethniques non britanniques et non français est devenue une chose acceptable dans la société canadienne. Alors que la Coalition et les partis politiques prétendent seulement critiquer l'efficacité des législations gouvernementales devant assurer l'égalité de tous les citoyens, leur message implicite suggère une intolérance face aux minorités ethniques.

L'annonce publiée par la Coalition n'est certes pas le seul exemple canadien de racisme démocratique. Étudiant les journaux canadiens-anglais publiés depuis le référendum de 1995, Potvin⁴⁵ a montré comment les Québécois et leurs politiciens étaient portraituretés comme viscéralement racistes. De manière plus révélatrice, les intellectuels et des politiciens au Canada anglais n'ont pas voulu répondre à de telles allégations non fondées afin de les corriger. Quant à Li⁴⁶, il tente de déconstruire la Loi sur l'Immigration, ainsi que d'autres législations racistes mises en place à travers l'histoire canadienne, afin de démontrer le racisme démocratique de ces politiques. Le racisme démocratique a non seulement une longue histoire, mais cette histoire est encore bien vivante.

43. D. Kirkham, «The Reform Party of Canada: A Discourse on Race, Ethnicity and Inequality», dans Vic Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in Canada*, Toronto, Thompson, 1998, p. 243-268.

44. CBC News, «Newspapers Divided about Correctness of Running Controversial Advertisement», 12 octobre 1999, Site Internet: CBCnews.ca.

45. M. Potvin, «Some Racist Slips about Quebec in English Canada between 1995 and 1998», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 32, n° 2, 2000, p. 1-26.

46. P. Li, *The Chinese in Canada*, Don Mills, Oxford University Press, 1999.

4. Le «nouveau racisme» au Canada

Par le passé, les théories de la suprématie raciale se basaient en grande partie sur une interprétation biologique de l'évolution humaine. Tel qu'il a été adapté par Herbert Spencer, le darwinisme social suggérait une hiérarchie entre les espèces humaines, certaines étant considérées des «races» supérieures et d'autres des «races» inférieures. De telles catégories servaient à légitimer les inégalités sociales existantes. Le darwinisme social réussissait à convaincre parce qu'il s'appuyait soi-disant sur la «science» et parce qu'il exonérait de blâme certains individus pour leurs propres échecs. Même le colloque de l'UNESCO sur l'élimination du racisme, tenu en 1951, n'a pas réussi à faire disparaître les mythes profondément enracinés d'une supposée supériorité raciale. C'est seulement avec la divulgation des résultats du projet sur le génome humain, en 1998 (lesquels résultats indiquaient que les différences biologiques entre les «races» représentaient seulement 0,01% de la variation génétique humaine totale), que les théories biologiques de la suprématie raciale ont été finalement invalidées⁴⁷.

Et pourtant, en dépit des évidences scientifiques croissantes indiquant le contraire, l'idée d'une supériorité raciale demeure attirante. Comment donc les groupes actuels prônant la supériorité de certaines «races» justifient-ils leur existence si la science ne confirme plus leur idéologie? Ils s'appuient sur ce que les chercheurs appellent «le nouveau racisme» ou le racisme culturel⁴⁸. Tirant son origine de recherches menées en Grande-Bretagne, le nouveau racisme suggère que les hiérarchies raciales n'ont pas pour fondement une génétique ou une biologie supérieure, mais reposent plutôt sur l'idée d'une culture supérieure. Ce nouveau racisme se retrouve dans des sites Internet haineux, des livres, des revues, des «profils raciaux» adoptés par la police et les agents de sécurité des aéroports ainsi que dans la critique intellectuelle de la culture des «autres». Les partisans du nouveau racisme croient que «la nature humaine est telle qu'il est naturel de former une communauté circonscrite, une nation, consciente de ses différences avec les autres nations. Ils ne sont pas meilleurs ou pires, mais des sentiments d'antagonisme seront réveillés si des étrangers y sont

47. S. Cameron Chavez et S. M. Wycoff, «The Destructive Nature of the Term "Race"»: Growing beyond a False Paradigm», *Journal of Counseling and Development*, vol. 76, n° 3, 1998, p. 277-286.

48. E. Noivo, «Neither "Ethnic Heroes" nor "Racial Villains": Inter-Minority Group Racism», dans V. Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in Canada: Concepts, Controversies and Strategies of Resistance*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1998, p. 223-241.

admis⁴⁹.» Cette croyance que les humains forment naturellement des communautés d'individus de même esprit, soudées par un vœu de rester à l'écart des autres, est l'idéologie à laquelle se réfèrent les organisations qui prêchent la suprématie raciale.

Le nouveau racisme peut être illustré par un exemple récent. Le député de Saskatoon, Roy Bailey, a fait les manchettes des journaux en 2002, après ses commentaires au sujet de la nomination de Rey Pagtakhan au poste de ministre des Anciens Combattants.

Cela me brise réellement le cœur. Je ne peux croire ce que vous me dites. Rey n'en est pas capable. Rey vient d'un milieu asiatique et en tant que ministre de l'Asie du Sud-Est, il ne connaît pas les anciens combattants ni les affaires des anciens combattants⁵⁰.

L'idée exprimée ici, c'est que, le ministre Pagtakhan étant d'origine philippine, il ne peut vraisemblablement pas représenter les vœux des anciens combattants «blancs». Bien que le député Bailey aie prétendu, plus tard, n'avoir pas voulu exprimer des propos racistes, sa défense a été reçue dans un silence de dédain par le grand public canadien. Bailey n'est certes pas seul à émettre des opinions racistes. Le premier ministre Jean Chrétien lui-même a exprimé publiquement des sentiments participant du courant du nouveau racisme lorsque, pendant un voyage d'Équipe Canada en Chine, il a dit de Pagtakhan qu'il ressemblait «un peu à un Chinois»⁵¹. Subtile, le nouveau racisme demeure souvent impuni. Lorsque interrogés sur le racisme, ces individus se défendent d'être racistes; ils ne font que commenter les différences culturelles. Si leurs commentaires peuvent parfois entraîner une condamnation de la part du grand public, ils tombent habituellement dans l'oubli, comme ce fut le cas pour la déclaration de Jean Chrétien en 2001.

Ces incidents indiquent que si le racisme est devenu plus subtil, il n'en est pas pour autant moins présent dans la société canadienne. Le fait que des individus, sous le couvert de la liberté d'expression, se permettent d'exprimer des telles opinions fausses et impertinentes (avec peu ou pas du tout de conséquence) démontre l'existence d'un public pour ce genre de rhétorique. Le racisme imprègne notre société. Il n'est pas la chasse gardée

49. M. Barker cité dans V. Satzewich (dir.), *ibid.*, p. 36.

50. «Asiatic Unsuieted for Veterans Post: MP: Alliance Member Questions Appointment of Filipino-Born MP», *Saskatoon Star Phoenix*, 16 janvier 2002.

51. «Chretien Urged to Take Care of His Mouth», *Montreal Gazette*, 6 février 2001.

de «certains types de personnalité déviante (par exemple, la personnalité autoritaire)⁵²». Il n'est pas davantage un phénomène propre à la classe ouvrière blanche⁵³. Bien au contraire, le nouveau racisme est davantage un produit d'une inégalité persistante que le produit d'une haine entre des groupes ethniques particuliers. Ce qui rend le nouveau racisme plus dérangeant, c'est que les arguments sont basés sur la reconnaissance d'une différence culturelle plutôt que sur la reconnaissance d'une différence biologique.

5. La «critical race theory»

La «critical race theory» commence à peine à recevoir l'attention des sociologues canadiens de langue anglaise. Elle a été élaborée par des professeurs de droit, dans les années 1970, en réponse à la continuelle oppression des minorités ethniques aux États-Unis. En dépit de nombreuses années de litiges sur la question des relations raciales, l'inégalité et le racisme demeurent des phénomènes répandus dans la société américain⁵⁴. Les Afro-Américains, les Hispaniques et les autres groupes minoritaires ne sont pas, par conséquent, traités d'égal à égal avec les Américains «blancs» au sein des institutions économiques, sociales ou juridiques. Les partisans de la «critical race theory» soutiennent que des changements substantiels devront être apportés à l'organisation de notre société afin de déraciner le racisme et la discrimination qui sévissent dans les institutions.

Au Canada, la marginalisation des peuples autochtones et des minorités ethniques est très similaire à celle dont les États-Unis sont le théâtre, et ce, en dépit de notre longue histoire de législation antiraciste (laquelle histoire inclut la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur le multiculturalisme). La «critical race theory» aide à «dévoiler comment la race et le racisme opèrent dans la loi et la société»; elle révèle la manière par laquelle les Canadiens «blancs» ont maintenu un avantage systématique par rapport aux autres groupes

52. F. Henry, C. Tator, W. Mattis et T. Rees, *The Colour of Democracy: Racism in Canadian Society*, deuxième édition, Toronto, Harcourt Canada, 2000, p. 52.

53. T. Dunk, «Racism, Ethnic Prejudice, Whiteness and the Working Class» dans V. Satzewich (dir.), *op. cit.*, p. 201-222.

54. E. Taylor, «A Primer on Critical Race Theory», *Journal of Blacks in Higher Education*, vol. 19, n° 1, 1998, p. 122-124.

ethniques⁵⁵. En fait leur avantage a été obtenu en faisant du racisme un aspect «normal» de l'organisation sociale. Plusieurs politiques gouvernementales conçues pour favoriser la diversité et éliminer la discrimination ne profitent-elles pas en réalité aux «Blancs»⁵⁶? Delgado et Stefancic⁵⁷ citent divers exemples où des lois censées combattre le racisme et la discrimination ont été intentionnellement conçues pour maintenir le *statu quo* et les privilèges des «Blancs». C'est ainsi que la législation des droits civils, conçue pour combattre le racisme et la discrimination, mais basée sur le refus de s'attaquer à l'organisation fondamentale de la société, demeure largement inopérante. Elle a pour effet de perpétuer le racisme, la discrimination et l'inégalité, tout en soulignant le racisme institutionnel et structurel qui traverse la société canadienne. Avec pour résultat que les privilèges des «Blancs», inscrits dans le cadre légal et politique de la société, sont virtuellement indétectables.

Bien que la «critical race theory» a d'abord été développée dans le domaine des études juridiques, elle a aussi eu un écho dans le domaine de la sociologie. En premier lieu, pour les adeptes de la «critical race theory», la construction sociale de la «race» est intégrale. Pour eux, le sens du mot «race» doit être largement contesté⁵⁸, l'appartenance à des groupes ethniques étant sans cesse négociée et réévaluée. Pour cette raison, il leur paraît essentiel d'inclure le contexte social dans toute discussion sur la «race». En deuxième lieu, les adeptes de la «critical race theory», reconnaissant les liens entre «race», genre, classe sociale et autres caractéristiques, jettent des ponts en direction de l'approche «intersectionnelle»⁵⁹. L'approche «intersectionnelle» est en effet toujours déployée en contexte (par exemple, dans le cas de la femme autochtone victime de racisme et de discrimination dans la société dominante, sans être pour cela dépourvue de pouvoir dans toutes les situations): la race n'existe pas en dehors du genre

55. L. Parker et M. Lynn, «What's Race Got to Do with It? Critical Race Theory's Conflicts with and Connections to Qualitative Research Methodology and Epistemology», *Qualitative Inquiry*, vol. 8, n° 1, 2002, p. 7.

56. G. Ladson-Billings, «Just What is Critical Race Theory and What's it Doing in a Nice Field like Education?», *Qualitative Studies in Education*, vol. 11, n° 1, 1998, p. 7-24.

57. R. Delgado et J. Stefancic, *Critical Race Theory: The Cutting Edge*, deuxième édition, Philadelphia, Temple University Press, 2000.

58. L. Parker et M. Lynn, *op. cit.*, p. 11.

59. K. W. Crenshaw, Neil Gotlands, G. Peller et K. Thomas (dir.), *Critical Race Theory: Key Writings that Formed the Movement*, New York, New York Press, 1995.

et le genre n'existe pas en dehors de la race, et l'intersection entre les deux (ainsi qu'entre d'autres caractéristiques) doit être reconnue en tout temps⁶⁰.

En 1996, le procès d'un jeune Afro-Canadien de la Nouvelle-Écosse (R. D. S.) permit la première utilisation à la Cour suprême du Canada de la «critical race theory»⁶¹. Quittant à bicyclette la maison de sa grand-mère dans un quartier majoritairement noir de Halifax, R. D. S. a vu un officier de police blanc en train d'arrêter son cousin noir. Selon la déposition de R. D. S., celui-ci a immobilisé sa bicyclette et a demandé au policier si son cousin était en état d'arrestation et s'il devait appeler sa tante. Le souvenir du policier blanc était, quant à lui, très différent. Selon sa déposition faite à la cour, R. D. S. se serait approché de lui et aurait immédiatement utilisé un langage abusif, exigeant qu'il relâche son cousin. Devant son refus, R. D. S. l'aurait physiquement agressé en le poussant à l'aide de sa bicyclette.

À la suite du premier procès, conduit devant le tribunal de la jeunesse, R. D. S. a été acquitté de toutes les charges pesant contre lui. La poursuite a fait appel de cette décision à la Cour suprême de Nouvelle-Écosse, prétendant que la juge noire qui présidait le premier procès aurait souffert d'un préjugé favorable à l'accusé. La Couronne affirmait que l'identité ethnique du juge Spark avait biaisé la cause en introduisant «ses expériences de vie dans le processus de jugement»⁶². C'était la première fois dans l'histoire canadienne qu'un acquittement était cassé à la suite d'un biais «racial» dont aurait été coupable un juge. La condamnation de R. D. S. lors du second procès a indigné la communauté noire de Halifax. Il y eut un troisième appel, rempli à la fois par les avocats de R. D. S. et ceux du juge Sparks. Quand l'affaire a éventuellement abouti à la Cour suprême du Canada en 1997, les juges tranchèrent à 6 contre 3 en faveur de l'acquittement de R. D. S. Ainsi était confirmée la première utilisation de la «critical race theory» dans une cour canadienne. Dans leurs recherches, les juges de la Cour suprême du Canada soulignaient que l'esprit de la juge Sparks n'avait pas été biaisé et qu'il y avait, en fait, des évidences d'une «sur-réaction «racialement» motivée» de la part de l'officier de police lors de l'arrestation de R. D. S.⁶³.

Au Canada, les travaux universitaires consacrés à la «critical race theory» sont relativement récents et demeurent largement confinés aux

60. L. Parker et M. Lynn, *op. cit.*, p. 1 et 12.

61. C. A. Aylward, *Canadian Critical Race Theory: Racism and the Law*, Halifax, Fernwood Publishing, 1999.

62. *Ibid.*, p. 96.

63. Supreme Court of Canada, cité dans C. A. Aylward, *ibid.*, p. 102.

études sociolégales, bien qu'ils soient en train de générer un intérêt en sociologie et en éducation⁶⁴. Dans son analyse des pratiques d'enseignement, Carol Schick⁶⁵ décrit comment le racisme et la discrimination se prolongent dans les structures de l'université. Même les cours obligatoires sur le multiculturalisme semblent laisser intact les préjugés discriminatoires. Cela est mis partiellement en évidence dans les critiques émises par des étudiants inscrits dans ces cours. Par exemple, dans l'évaluation des cours donnés par les professeurs, des étudiants «blancs», cherchant à critiquer les cours portant sur le multiculturalisme, soulignent comment plusieurs discussions qui abordent la question du racisme et de la discrimination reposent sur des sentiments et non sur des faits objectifs. Schick⁶⁶ suggère que leurs commentaires découlent en partie d'une incapacité à reconnaître «l'université comme un lieu où les relations de pouvoir existent. Leur supposition, c'est que la connaissance et les enseignements sont intellectuels. Étant objectifs et neutres, ils n'ont pas besoin d'être questionnés.» La discrimination et le racisme ont des répercussions à la fois objectives et subjectives; ces répercussions doivent être incluses dans toute discussion faite en classe. Bien que les travaux de Schick n'invoquent pas la «critical race theory», il est possible de considérer ses arguments comme une étape initiale vers l'utilisation de cette approche. Ils permettent en effet la déconstruction des courants discriminatoires qui traversent les politiques et le programme des universités.

La «critical race theory» n'est pas sans... critiques. D'une part, certains ont suggéré qu'elle est simplement une forme postmoderne d'essentialisme⁶⁷. Les chercheurs à l'esprit conservateur prétendent qu'elle contribue à la persistance du racisme et de la discrimination dans la société canadienne. Selon eux, plus les inégalités sont discutées, plus notre société devient raciste. D'autre part, plus fondamentalement, certains ont évoqué le problème de lier la théorie et la pratique. La «critical race theory» est fortement théorique; elle est difficile à prouver en réalité. Cela s'explique par plusieurs raisons. En premier lieu, les procès qui s'appuient sur la «critical race theory» sont souvent difficiles à plaider en cour, les avocats

64. A. Calliste et G. J. Sefa Dei, *Anti-racist Feminism: Critical Race and Gender Studies*, Halifax, Fernwood, 2000.

65. C. Schick, «Keeping the Ivory Tower White: Discourses of Racial Domination», dans H. Razack (dir.), *Race, Space and the Law: Unmapping a White Settler Society*, Toronto, Between the Lines, 2002, p. 99-120.

66. *Ibid.*, p. 110.

67. L. Parker et M. Lynn, *op. cit.*, p. 14.

étant hésitants à se servir d'arguments ethniques. De plus, ces derniers peuvent ne pas reconnaître les implications ethniques d'un procès en particulier. Enfin, très peu connaissent la «critical race theory», ce qui rend extrêmement difficile son application dans la sphère légale. Cette difficulté à institutionnaliser la «critical race theory» dans la loi criminelle peut expliquer en partie la réticence dont font preuve les universitaires, en dehors du moins des cercles légaux, à utiliser la «critical race theory» dans leurs travaux. En dépit de sa complexité, cependant, elle commence à recevoir quelque attention, en particulier en éducation où des recherches sur la formation des professeurs⁶⁸ et sur les méthodes de recherche⁶⁹ sont de plus en plus populaires. Des études sur la discrimination au travail⁷⁰ et sur l'identité⁷¹ commencent aussi à changer le paysage de la sociologie des relations ethniques.

6. L'inclusion et l'impact de la législation gouvernementale

En ce début du XXI^e siècle, un débat fréquent concerne l'équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs. D'une part, la Charte canadienne des droits et libertés assure que les droits des individus sont protégés contre le sexisme, le racisme et d'autres formes de discrimination. D'autre part, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur le multiculturalisme sont conçues de manière à protéger des groupes contre la discrimination et l'inégalité par l'établissement d'un contexte social d'inclusif. Il en résulte deux couches de législation destinées à protéger à la fois les individus et les groupes contre diverses formes de discrimination. Cette section décrit les recherches récentes qui se concentrent sur les droits

68. D. G. Solórzano, «Images and Words that Wound: Critical Race Theory, Racial Stereotyping, and Teacher Education», *Teacher Education Quarterly*, vol. 24, n° 3, 1997, p. 5-19.

69. R. Smith-Maddox et D. G. Solórzano, «Using Critical Race Theory, Paulo Freire's Problem Posing Method, and Case Study Research to Confront Race and Racism in Education», *Qualitative Inquiry*, vol. 8, n° 1, 2002, p. 66-84.

70. P. Elabor-Idemudia, «Challenges Confronting African Immigrant Women in the Canadian Workforce», dans A. Calliste et G. Sefa Dei (dir.), *Anti-Racist Feminism: Critical Race and Gender Studies*, Halifax, Fernwood, 2000, p. 91-110; A. Calliste, «Nurses and Porters: Racism, Sexism and Resistance in Segmented Labour Markets», dans A. Calliste et G. J. Sefa Dei, *op. cit.*, p. 143-164.

71. H. M. Lenk, «The Case of Émilie Ouimet: News Discourse on the Hijab and the Construction of Québécois National Identity» dans A. Calliste et G. J. Sefa Dei, *ibid.*, p. 73-90; E. Dua, «The Hindu Woman's Question: Canadian Nation Building and the social construction of Gender for South Asian-Canadian Women», dans A. Calliste et G. J. Sefa Dei, *ibid.*, p. 55-72.

collectifs, en particulier les lois sur l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme, et explore leur impact sur les relations ethniques au Canada. Il s'agit d'un débat dynamique, certains ayant accusé ces deux lois d'avoir consacré une sorte de discrimination «inversée».

Depuis sa promulgation, la loi sur l'équité en matière d'emploi a créé beaucoup de controverse. Initialement, la législation était destinée à aider les groupes minoritaires à obtenir des emplois de statuts élevés dans les industries qui tombaient sous la juridiction du gouvernement fédéral (les télécommunications, le transport, les banques et les industries nucléaires)⁷². La plupart des industries relèvent toutefois des provinces, et, dès lors, ne tombent pas sous l'empire de cette législation. Les premières tentatives d'équité en matière d'emploi ont donc eu un impact limité sur la réduction de la discrimination ethnique dans les secteurs privés. En dépit de sa portée limitée, la Loi sur l'équité en matière d'emploi aura servi à galvaniser l'opinion publique contre de tels remèdes légaux! Les adversaires tendent en effet à percevoir la Loi sur l'équité en matière d'emploi comme une forme de racisme inversé, dont, en particulier, les mâles blancs sont la cible. Mais ses partisans plaident pour un renforcement de cette législation, étant donné que le racisme continue à influencer le marché de l'emploi. Malheureusement, jusqu'à maintenant, les recherches sur l'équité en matière d'emploi ont largement failli à la tâche de fournir une direction à ce débat. D'une part, quelques recherches ont montré que, en dépit des efforts du gouvernement, plusieurs minorités visibles au Canada n'ont pas atteint la parité avec les minorités non visibles⁷³. D'autre part, diverses études ont indiqué que la plupart des inégalités économiques disparaissent une fois que les variables de l'éducation, du statut d'immigrant et d'autres facteurs sont contrôlés⁷⁴. Ce bref résumé tentera de résumer l'essence de ces thèses contradictoires.

72. M. S. Mentzer, «The Canadian Experience with Employment Equity Legislation», *International Journal of Value-Based Management*, vol. 15, n° 1, 2002, p. 35-50.

73. J. Helen Beck, J. G. Reitz et Nan Weiner, «Addressing Systemic Racial Discrimination in Employment: The Health Canada Case and Implications of Legislative Change», *Canadian Public Policy*, vol. 28, n° 3, 2002, p. 373-394; A. Kazempour et S. Halli, «The Changing Colour of Poverty in Canada», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 38, n° 2, 2001, p. 217-238.

74. D. Hum et W. Simpson, «Wage Opportunities for Visible Minorities in Canada», *Canadian Public Policy*, vol. 25, n° 3, 1999, p. 379-394; A. DeSilva, «Wage Discrimination against Natives», *Canadian Public Policy*, vol. 25, n° 1, 1999, p. 66-85.

Plusieurs recherches suggèrent que l'inégalité raciale est une réalité répandue dans la société canadienne. Jackson et Smith⁷⁵, parmi d'autres chercheurs, montrent que le fossé entre les revenus des immigrants et ceux des Canadiens nés au pays s'est élargi au rythme de l'accroissement de la pauvreté parmi les immigrants. Des immigrants arrivés en 1986, 35% vivaient sous le seuil de pauvreté dix ans plus tard. De tous ceux arrivés en 1991, 52% avaient des revenus au-dessous de la barre de la fourchette des plus bas revenus, en dépit du fait que les immigrants sont, en moyenne, mieux instruits que les Canadiens nés au pays⁷⁶. Les recherches de Thompson et Lock Kunz⁷⁷ confirment la «qualité» décroissante des immigrants récents et suggèrent que diverses barrières sur le marché du travail empêchent les immigrants de réussir comme ils le pourraient. Les immigrants arrivés en 1980 avaient, en moyenne, des revenus de 23% supérieurs à la moyenne un an après leur arrivée. Cependant, les immigrants arrivés au milieu des années 1990 avaient, en moyenne, des revenus de 20% inférieurs par rapport à ceux des Canadiens nés au pays. En dépit des évidences qui suggèrent que les immigrants arrivés pendant la période de 1996 à 1999 connaissent davantage un degré supérieur de succès par rapport à celui de la plupart de leurs prédécesseurs⁷⁸, le niveau de pauvreté pour les immigrants demeure deux fois plus élevé par rapport à la population canadienne née au pays⁷⁹. Affinant cette constatation, l'étude de Boyd⁸⁰ démontre que le succès sur le marché du travail est plus facilement atteint pour les immigrants «blancs» que pour les immigrants «non blancs». Les immigrants de descendance philippine, africaine, du Sud-Est asiatique et chinoise souffrent de revenus inférieurs lorsque comparés à leurs vis-à-vis «blancs».

Les critiques de la Loi sur l'équité en matière d'emploi prétendent que, une fois que les autres caractéristiques sont prises en compte, les immigrants et les minorités ethniques n'ont pas un revenu très différent de celui

75. A. Jackson et E. Smith, «Does a Rising Tide Lift all Boats? Recent Immigrants in the Economic Recovery», *Horizons*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 22-24.

76. *Ibid.*

77. E. Thompson et J. Lock Kunz, «Facilitating the Labour Market Integration of Immigrants to Canada», *Horizons*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 25.

78. R. Wanner, «Prejudice, Profit, or Productivity: Explaining Returns to Human Capital Among Male Immigrants to Canada», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 30, n° 3, p. 24-56.

79. E. Thompson et J. Lock Kunz, *op. cit.*

80. M. Boyd, «Gender, Visible Minority, and Immigrant Earnings Inequality: Reassessing an Employment Equity Premise», dans V. Satzewich (dir.), *Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism and Racism in '90s Canada*, Halifax, Fernwood Publishing, 1992, p. 279-321.

des Canadiens blancs nés au pays. Hum et Simpson⁸¹, dans leur analyse du *Survey on Labour and Income Dynamics*, ont montré que, une fois la variable du statut de l'immigration contrôlée, il n'existe pas de désavantages statistiquement significatifs entre le salaire des hommes appartenant aux minorités visibles au Canada et les autres. Bien que, à un niveau descriptif, il existe des différences de salaires entre les travailleurs appartenant aux minorités visibles et non visibles, la discrimination joue un rôle plus réduit que l'éducation, le lieu de résidence, la maîtrise de la langue, l'industrie ou d'autres facteurs. Hum et Simpson en concluent que les programmes gouvernementaux devraient se concentrer davantage sur les inégalités subies par les immigrants que sur celles auxquelles sont confrontées les minorités visibles.

Le seul consensus chez les chercheurs concerne les expériences sur le marché du travail des populations autochtones. Ils sont unanimes à dire que les hommes et les femmes autochtones ont des revenus d'emploi plus bas, qu'ils connaissent des taux de chômage plus élevés et qu'ils occupent des statuts occupationnels inférieurs à ceux de tous les autres groupes ethniques⁸². En dépit de la reconnaissance de la discrimination à laquelle sont confrontés les peuples autochtones, les hommes et les femmes autochtones demeurent surreprésentés dans les emplois non qualifiés et faiblement rémunérés. Plusieurs facteurs sont cités pour expliquer cette disparité. On parle du racisme systémique sur le marché du travail, de l'héritage du système des pensionnats, du taux élevé de décrochage scolaire et de l'isolement économique sur les réserves⁸³. Par malheur, les recherches, pourtant intenses, n'ont pas conduit à l'émancipation des peuples autochtones au Canada.

Qu'ils l'appuient ou s'y opposent, la plupart des chercheurs sont d'accord pour affirmer que l'équité en matière d'emploi a largement failli dans son mandat d'assurer l'égalité et la diversité sur le marché du travail

81. D. Hum et W. Simpson, «Wage Opportunities for Visible Minorities in Canada», *Analyse de politique*, vol. XXV, n° 3, p. 379-394.

82. Government of Canada, Government of Canada's Response to the 9th Report of the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities: Promoting Equality in the Federal Jurisdiction, *Review of the Employment Equity Act*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002.

83. C. R. Menzies, «First Nations, Inequality and the Legacy of Colonialism», dans J. Curtis et al. (dir.), *Social Inequality in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall, 1999, p. 236-243; B. Schissel et Terry Wotherspoon, *The Legacy of School for Aboriginal People: Education, Oppression and Emancipation*, Don Mills, Oxford University Press, 2003.

canadien. Pour Agocs⁸⁴, les difficultés sont liées à l'implantation des programmes plutôt qu'à leur visée même. Agocs identifie deux problèmes de la loi sur l'équité en matière d'emploi: la législation n'est pas systématiquement mise en place par les employeurs, et peu de mesures punitives existent pour obliger les employeurs à se plier aux régulations. Toutefois, d'autres chercheurs pourraient affirmer que ce n'est pas tant le refus des employeurs de se plier à la loi que la législation elle-même qui pose problème. Ils pourraient souligner, entre autres, le fait qu'elle se limite aux industries sous compétence fédérale⁸⁵ et qu'elle s'applique seulement aux entreprises de 100 employés et plus⁸⁶. Les partisans de la «critical race theory» peuvent rétorquer que si ces programmes ne fonctionnent pas, c'est en raison de l'enracinement profond du racisme dans le turf de la conscience collective canadienne; pour eux, les changements doivent advenir dans l'éducation et les pratiques avant que l'égalité puisse triompher sur le marché du travail.

La Loi sur le multiculturalisme a été l'objet d'un nombre croissant de critiques. Pour des universitaires, la loi cherche davantage à préserver les danses et les chansons des minorités ethniques qu'à faire la promotion de l'égalité ethnique. D'autres critiques affirment que les problèmes soulevés par la loi sur le multiculturalisme sont encore plus graves. Henry et Tator⁸⁷ affirment que la loi consacre le discours raciste canadien, qu'elle encourage le racisme plutôt qu'elle ne l'enraye. D'autres critiques suggèrent enfin que l'opposition du grand public à la lettre de la loi découle du principe de la séparation de l'État et des affaires privées. En encourageant la préservation et la pratique des langages et de la culture des groupes minoritaires, la loi fédérale crée une situation ambiguë: la loyauté des Canadiens devient duale, déchirée entre des identités ethniques multiples et une identité canadienne unique. De là une confusion possible au sujet de

84. C. Agocs, «Canada's Employment Equity Legislation and Policy, 1987-2000: The Gap between Policy and Practice», *International Journal of Manpower*, vol. 23, n° 3, 2002, p. 256-276.

85. M. S. Mentzer, «The Canadian Experience with Employment Equity Legislation», *International Journal of Vaive-Based management*, vol. 15, n° 1, p. 35-50.

86. M. Stelcner, «Earnings Differentials among Ethnic Groups in Canada: A Review of the Research», *Review of Social Economy*, vol. 58, n° 3, 2000, p. 295-317.

87. F. Henry et C. Tator, «State Policy and Practices as Racialized Discourse: Multiculturalism, the Charter and Employment Equity», dans P. S. Li, (dir.), *Race and Ethnic Relations in Canada*, deuxième édition, Don Mills, Oxford University Press, 1999, p. 88-115.

notre identité nationale⁸⁸. Le gouvernement fédéral, exprimant ses préoccupations quant à l'apparent accroissement de la désunion nationale, a investi d'importants fonds de recherches, à la fin des années 1990, afin d'étudier la cohésion sociale et culturelle et la diversité sociale⁸⁹.

Reginald Bibby⁹⁰ est un des plus ardents pourfendeurs de la loi. Il existe selon lui une contradiction fondamentale entre l'insistance sur la préservation culturelle des groupes ethniques, exprimée par la Loi sur le multiculturalisme, et la protection des droits individuels enchâssés dans la Charte des droits et libertés. Car si la Loi sur le multiculturalisme cherche à protéger les intérêts des groupes ethniques et si elle encourage la préservation des héritages culturels, historiques et linguistiques, le devoir de la Charte des droits et libertés est de protéger les droits individuels contre le racisme, le sexisme et les autres formes de discrimination. Cette contradiction crée une crise au cœur de la société canadienne. Cette crise, c'est celle de Canadiens qui ne partagent plus un ensemble de normes et de valeurs communes, puisqu'ils sont encouragés à cultiver leurs valeurs singulières, et qui doivent néanmoins accepter le principe de la liberté individuelle imbriquée dans la Charte des droits et libertés. Nos efforts pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la société canadienne menacent par conséquent l'unité nationale. Selon Bibby⁹¹, quand ce type de pluralisme est encouragé,

les droits des groupes et des individus deviennent problématiques. De plus, quand une politique de pluralisme est officialisée, l'accent mis sur la «vérité» et le «droit» est remplacée par un accent mis sur les «points de vue» et «ce qui est bien pour toi», au lieu d'encourager une opinion unifiée sur toute question.

Les points de vue deviennent désormais uniques et individuels. L'unité de la société commence à éclater en des milliers d'opinions conflictuelles. Le sens d'une identité collective et d'une commune communauté est perdu.

88. Y. Abu-Laban et C. Gabriel, *Selling Diversity: Immigration, Multiculturalism, Employment Equity and Globalization*, Peterborough, Broadview Press, 2002.

89. J. L. Waters et Sin Yih Teo, «Social and Cultural Impacts of Immigration: An Examination of the Concept "Social Cohesion" with Implications for British Columbia», *RIIM Working Paper*, n° 03, Vancouver, RIIM, 2003.

90. R. W. Bibby, *Mosaic Madness: The Poverty and Potential of Life in Canada*, Toronto, Stoddart, 1990.

91. *Ibid.*, p. 44.

Neil Bissoondath⁹² est un autre critique bien connu de la Loi sur le multiculturalisme, mais ses critiques diffèrent de celles de Bibby. Il met lui aussi en question l'efficacité des programmes qui limitent la culture aux festivals ethniques et aux célébrations de la nourriture, des chansons et des danses «ethniques». Il appelle cette réduction une «disneyfication» de la culture. La «Caravane» annuelle de Toronto, de même que ses équivalents dans les grandes villes canadiennes, représente un bon exemple de «disneyfication». Citant le pavillon chinois comme exemple, Bissoondath⁹³ suggère qu'une véritable description de la culture mandarine doit inclure, «à côté des costumes, des danses et de la nourriture, des photos et des vidéos des événements de la place Tienanman — une exposition honnête des saisissantes réformes économiques» du gouvernement chinois qui ont, depuis, transformé la Chine en un centre économique très dynamique. Une véritable représentation des cultures devrait inclure à la fois le bon côté et le moins bon côté à la fois, la culture et les aspects économiques, historiques, sociaux et politiques de cette culture. Pour Bissoondath, les politiques multiculturelles canadiennes, au lieu d'insister sur les complexités positives et négatives, de la culture elle-même, tendent à dévaluer les héritages culturels en les exhibant, sous la forme de commodités, sur les étalages des festivals ethniques.

De tels étalages, misant sur des aspects superficiels, contribuent à réduire des cultures séculaires, et parfois millénaires, à des stéréotypes aisément assimilables. Le sens de la culture ukrainienne est limité aux «pérogies», «varenhyky» et aux danses cosaques; nous apprenons que les Grecs sont tous de joyeux Zorbas, et que les Espagnols dansent le flamenco entre deux spasmes de «Viva Espana!». Les Allemands ingurgitent de la bière, de la choucroute et des saucisses, tout en entonnant des chansons à boire bavaroises⁹⁴.

De pareilles critiques des étalages de multiculturalisme apparaissent aussi dans les médias de masse. Par exemple, un obscur article de journal révélait un fort malaise éprouvé par les citoyens grecs devant le portrait stéréotypé de leur culture qui se retrouve dans le film très populaire *My Big Fat Greek Wedding*⁹⁵. La majorité des Nord-Américains tient pour acquis que ce film décrit fidèlement la culture grecque. Au milieu des marques

92. N. Bissoondath, *Selling Illusions: The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin Books, 2002.

93. *Ibid.*, p. 80.

94. *Ibid.*, p. 77.

95. H. DeQuetteville, «Canadian's Award-Winning Film a Big Fat Flop in Greece», *Ottawa Citizen*, 2003, site Internet www.canada.com.

d'approbation, très peu de gens ont mis en question le portrait des Canadiens d'origine grecque, au tournant du XXI^e siècle, comme de gros buveurs d'ouzo et des gens parlant fort soumis à l'emprise de mères poules. On peut pourtant jeter un œil critique sur les programmes de télévision *Kingpin* et *The Sopranos* qui dépeignent les Hispaniques comme des marchands de drogue et les Italiens comme des gangsters⁹⁶. Ces critiques semblent malgré tout exprimer une opinion minoritaire et percent difficilement le discours actuel.

Des chercheurs ne sont pas d'accord avec les critiques du multiculturalisme mises de l'avant par Bissoondath et Bibby. Plusieurs mettent en question leur postulat d'un déclin de l'engagement civique qui serait la conséquence des forces d'individualisation et qui entraînerait à terme la destruction de l'unité nationale. Bissoondath et Bibby affirment que le déclin de la pratique religieuse, des mariages et des réseaux familiaux étendus (grands-parents et parenté élargie), parmi bien d'autres facteurs, indique un déclin de l'engagement communautaire, lequel menace la cohésion nationale⁹⁷. Je crois que ces idées sont exagérées. Si l'engagement civique était mort, nous ne constaterions pas une hausse des démonstrations, de l'activisme et des autres types d'engagement à l'occasion, par exemple, de la guerre en Irak ou de la mondialisation. Bien que la saveur de l'engagement civique ait certainement changé, on ne peut prétendre que l'engagement civique soit en voie d'extinction. Fleras et Elliot⁹⁸ nous rappellent que la Loi sur le multiculturalisme n'est pas destinée à favoriser l'unité mais à encourager les «individus à s'identifier avec la tradition culturelle de leur choix». Ils suggèrent même que les critiques du multiculturalisme biaisent l'intention originale de la législation en la rendant coupable des problèmes sociaux du Canada, en particulier ceux liés à la fragilisation de l'unité nationale. Ils affirment que le multiculturalisme est une manière parmi d'autres d'aménager la diversité. Ils sont d'un optimisme prudent quant vient le temps de juger la capacité du programme du multiculturalisme à transformer le Canada en une nation réellement inclusive.

En définitive, les programmes gouvernementaux n'ont pas aboli le racisme ni la discrimination dans la société canadienne. La discrimination,

96. B. Acosta, «Watching while Latina», publié le 18 février 2003 sur le site Tolerance.org; et M. Wilson, «Amid All the Tradition, Anger over a Stereotype», *The New York Times*, 15 octobre 2002, p. B2.

97. R. Bibby, *op. cit.*

98. A. Fleras et J. L. Elliot, *Engaging in Diversity: Multiculturalism in Canada*, deuxième édition, Toronto, Nelson Thompson Learning, 2002.

l'inégalité et les autres injustices sont des réalités persistantes. Elles découlent de valeurs profondément enracinées dans notre société. Une loi ne saurait les éliminer d'un seul coup. Il existe donc, dans ce domaine, à l'heure où l'on tient à prendre des décisions politiques pertinentes, un besoin urgent de recherches sociologiques.

Conclusion

Un essai qui souligne seulement six champs de recherche sur l'inégalité et la discrimination est certain de laisser de côté plusieurs autres contributions importantes faites par des sociologues de langue anglaise pendant la dernière décennie. Plusieurs nouvelles recherches dans le domaine des relations ethniques ne pouvaient pas être incluses dans ce trop bref résumé. En guise de conclusion, je dirigerai donc les lecteurs vers d'autres champs de recherche, importants ou émergents.

Les recherches sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont prolifiques. Elles méritent une revue particulière de la littérature. Ici, les droits du citoyen sont au premier plan des préoccupations. L'ouvrage d'Alan Cairns, *Citizen Plus*⁹⁹, reste un essai précurseur par l'examen du statut des droits des citoyens, des réclamations territoriales et des négociations de traités des peuples autochtones au Canada. D'autres travaux sur l'autonomie et l'autogouvernance sont aussi des champs de recherche de plus en plus populaires¹⁰⁰. Un nombre appréciable de recherches a été mené sur les femmes autochtones. Les lecteurs pourront parcourir le survol de la perspective féministe et des femmes autochtones fait par Ouellette¹⁰¹. Satzewich et Wotherspoon¹⁰², ainsi que Schissel et Wotherspoon¹⁰³ fournissent de bons résumés de diverses perspectives sociologiques sur les peuples autochtones au Canada.

Depuis 1996, le Projet *Metropolis* a généré une riche recherche sur l'immigration. Le Projet *Metropolis* est un projet international impliquant 19 pays. Son mandat consiste à lier, à tous les niveaux, les faiseurs de

99. A. C. Cairns, *Citizens Plus: Aboriginal Peoples and the Canadian State*, Vancouver, UBC Press, 2000.

100. D. Russell, *A People's Dream: Aboriginal Self-Government in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2000.

101. G. Ouellette, *The Fourth World: An Indigenous Perspective on Feminism and Aboriginal Women's Activism*, Halifax, Fernwood, 2002.

102. V. Satzewich et T. Wotherspoon, *First Nations: Race, Class and Gender Relations*, Regina, Canadian Plains Research Center, 2000.

103. B. Schissel et T. Wotherspoon, *The Legacy of School for Aboriginal People*, Toronto, Oxford University Press, 2002.

politiques gouvernementales, les universitaires et les immigrants de premières lignes au service des agences, et ce, par l'étude de tous les aspects de la migration internationale. Le Projet *Metropolis* a permis ainsi d'étendre la recherche à plusieurs champs liés à la question de l'immigration.

En économique, la recherche s'est concentrée sur les différences entre le salaire des immigrants versus celui de la population canadienne née au pays¹⁰⁴, sur les habiletés déclinantes des immigrants récents¹⁰⁵, sur l'exode des cerveaux¹⁰⁶ et sur l'autonomie professionnelle des immigrants¹⁰⁷. En éducation, les chercheurs se sont concentrés sur les expériences scolaires des immigrants et des réfugiés¹⁰⁸ et sur les identités et les valeurs citoyennes des jeunes immigrants nouvellement arrivés au pays¹⁰⁹. Un vaste projet national et interdisciplinaire, axé sur la santé et le bien-être des enfants immigrants, a été lancé dans le domaine de la santé¹¹⁰. La recherche sur la migration continue à alimenter plusieurs études ayant pour sujet ou thème l'ethnicité. Comme ce bref survol le démontre, la recherche sur les relations ethniques est très active dans la sociologie de langue anglaise. La renégociation des traités et les luttes pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones continuent de dominer les programmes gouvernementaux. Les changements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés vont sans doute encourager les chercheurs à étudier les inégalités entre les immigrants et la population établie ainsi que les questions de sécurité nationale. En outre, la législation sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur le multiculturalisme continuant d'être critiquée (sur la base de

104. E. M. Gee et S. G. Prus, «Income Inequality in Canada: A Racial Divid», dans M. A. Kalbach et W. Kalbach (dir.), *Perspectives on Race and Ethnicity in Canada*, Toronto, Harcourt Canada, 2000, p. 238-256.

105. J. Badets et L. Howatson-Leo, «Recent Immigrants in the Workforce», *Canadian Social Trends*, vol. 52, 1999, p. 16-22.

106. Don J. DeVoretz, *Canada's Brain Drain, Gain or Exchange? Policy Options*, Research on Immigration and Integration in the Metropolis Commentary Series n° 99-101, Vancouver, RIIM, 1999.

107. F. Mata et R. Pendakur, «Immigration, Labor Force Integration and the Pursuit of Self-Employment», *International Migration Review*, vol. 33, n° 2, 1999, p. 378-403.

108. H. Chow, «English Language Use among Chinese Adolescent Immigrants», *Alberta Journal of Educational Research*, vol. 48, n° 2, 2001, p. 191-195.

109. Y. M. Hébert et R. Murji, «Collectivized Identity Among Shi'a Imami Isma'ili Muslims of Calgary», dans Y. G. K. Lithman et M. Andersson (dir.), *Youth in the Plural City: Individualized and Collectivized Identity Projects*, Oxford, Berg Publishers, sous presse.

110. M. Beiser *et al.*, *The New Canadian Children and Youth Study* (projet de recherche à paraître), 1999.

leur incapacité à réduire la discrimination et l'inégalité dans la société canadienne), les chercheurs vont être forcés d'étudier pleinement l'efficacité de ces programmes. La «critical race theory » n'a pas encore pris la place qui lui revient parmi les théories qui tentent d'expliquer l'inégalité ethnique mais, comme elle prend de plus en plus de place dans la loi canadienne, les universitaires ne peuvent plus se permettre d'ignorer ses implications pour la recherche. La popularité croissante des cadres d'analyse en termes de capital social et culturel n'empêche pas la mise en question du flou qui entoure la définition du capital social et culturel. Jusqu'à ce que son sens soit clarifié, le cadre d'analyse en termes de capital social et culturel est destiné à rester marginal au sein de la discipline. Les intersections entre la race, le genre, la religion et les autres sources de diversité ne peuvent plus longtemps être mésestimées. Le gouvernement fédéral et les universitaires étant aux prises avec les complexités théoriques et méthodologiques de cette tâche, nous devons, comme chercheurs, nous méfier des généralisations hâtives de la tentation d'essentialisme. Finalement, les concepts de racisme démocratique et de nouveau racisme peuvent encourager les chercheurs à travailler dans des champs de recherche autrefois négligés. Nous pouvons apprendre beaucoup sur la manière dont le racisme et la discrimination sont maintenus en dépit de nos plus grands efforts à légiférer pour les éliminer.

En conclusion, il faut dire que les études sur l'inégalité et la discrimination sont extrêmement dynamiques dans la sociologie canadienne-anglaise. Avec l'exacerbation des conflits ethniques au Canada par suite des événements mondiaux récents, et avec la reconnaissance de l'étendue du problème par les gouvernements, nous sommes forcés de réexaminer nos progrès dans l'élimination de l'inégalité sociale, et ce, à tous les niveaux. Je doute jamais faire l'expérience d'un monde délivré du racisme lors de mon passage sur terre. Je souhaite toutefois que, avec un début de critique, par les chercheurs et les gouvernements, de notre manière d'organiser la vie sociale, nous puissions devenir plus critiques dans nos recherches et développer des manières nouvelles de mettre au jour les inégalités qui existent dans notre société.

Lori WILKINSON
Département de Sociologie
Université du Manitoba

Résumé

Au Canada anglais, la recherche sur l'inégalité et la discrimination ethniques a été très productive. Des comportements racistes, ségrégationnistes et discriminatoires, documentés ou non, affectent encore, à des degrés variables, plusieurs institutions canadiennes. Plusieurs groupes ethniques, les Autochtones en particulier, ont attiré progressivement l'attention sur les diverses inégalités qui continuent de miner les groupes marginaux dans la société canadienne. Le Metropolis Project a non seulement fourni des renseignements à tous les niveaux de gouvernements quant aux contributions apportées par les nouveaux arrivants et les réfugiés, mais il a mis en lumière leurs difficultés. Cet essai analyse six des plus récents courants d'étude sur l'inégalité ethnique, à savoir: le capital social et culturel, la thèse de l'intersectionnalité, le racisme démocratique, le «nouveau» racisme, la théorie critique des races et la législation sur l'égalité. Bien que cette liste soit loin d'être exhaustive, elle souligne les recherches les plus prometteuses.

Abstract

Research on racial inequality and discrimination has been very active in English Canada. Documented and undocumented acts of racism, inequality, and discrimination still occur with varying frequency in many Canadian institutions. Several ethnic-based groups, Aboriginal Peoples in particular, have brought increasing attention to various inequalities that continue to plague marginalized groups in Canadian society. The Metropolis Project has also informed all levels of government of the contributions and struggles of newly arrived immigrants and refugees. This paper examines six of the most recent trends in studies of ethnic inequality, including: social and cultural capital, the intersections of diversity, democratic racism, the new racism, critical race theory, and government legislation on equality. While this is not an exhaustive list of research in this field, it is among the most promising.

Resumen

En el Canadá inglés, la investigación sobre la desigualdad y la discriminación étnicas ha sido muy productiva. Los comportamientos racistas, segregacionistas y discriminatorios, documentados o no, influyen todavía, en distintos grados, varias instituciones canadienses. Varios

grupos étnicos, los Autóctonos en particular, han progresivamente atraído la atención sobre diferentes desigualdades que siguen minando los grupos marginales de la sociedad canadiense. El *Metropolis Project* no solo ha provisto informaciones a todos los niveles de gobierno en cuanto a las contribuciones aportadas por los nuevos llegados y los refugiados, sino que también ha hecho claridad sobre sus dificultades. Este ensayo analiza seis de las más recientes corrientes de estudio sobre la desigualdad étnica, tales que: el capital social y cultural, la tesis de la *intersectionnalité*, el racismo democrático, el «nuevo» racismo, la teoría crítica de las razas y la legislación sobre la igualdad. Lejos de ser exhaustiva, ésta lista recalca las investigaciones las más prometedoras.